DIMENSIONS & PERSPECTIVES

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



Votations du 5 juin 2016 :

OUI à la grande Traversée du lac (IN 157)

OUI à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (contreprojet à l'IN 154)

OUI à plus de liberté pour les locataires (L 5 20 – 11408)

Vitrine des métiers du bâtiment :

Un outil dynamique pour informer les jeunes de notre canton

Substances dangereuses dans la construction :

Comment s'informer et former ses collaborateurs ?

Editorial



Serge HILTPOLD
Président FMB

Si le 5 juin prochain, les genevoises et les genevois devront se prononcer une fois encore sur une Traversée lacustre, c'est cette fois un vrai choix de mobilité qui leur est offert avec non seulement l'ouvrage proprement dit, mais également un important chapelet de dispositions de modération et de limitation du trafic pour rendre à notre centre-ville son attractivité et sa convivialité. En fait, il nous est simplement demandé si nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour que - à l'instar d'autres métropoles européennes citées en exemple de tous les bords politiques - la mobilité genevoise entre enfin dans le 21ème siècle. À part quelques oppositions dogmatiques, un très large soutien est attendu et espéré, frappé du sceau du bon sens, pour passer de la parole aux actes.

Egalement soumis en votation, la question de l'accession à la propriété souhaitée par une large majorité de nos concitoyens, qui subit la même opposition entre dogmatisme et rationalisme, en espérant une nouvelle victoire en faveur d'un assouplissement modéré et raisonné de la LDTR.

Les entreprises du bâtiment soutiennent ces propositions qui apporteront un mieux-vivre auquel elles contribuent depuis des décennies, voire plus. Organisées en associations de façon efficace et crédible, comme le démontre les 125 ans de la Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève (GPG) où la façon dont elles sont capables de gérer la présence de polluants dans les constructions anciennes. Elles restent toujours prêtes à relever de nouveaux défis pour améliorer notre environnement bâti.

Bonne lecture !

Le plaisir d'égayer Genève depuis 125 ans

Il y a 125 ans, la Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève (GPG) a été créée.

Depuis 1891, la GPG donne de la vie à tous les projets du canton en regroupant une centaine de membres actifs qui emploient plus de 1'000 professionnels. Elle exerce une action constante en faveur des entreprises qui lui sont affiliées, dans un éventail de domaines qui couvre la formation et le perfectionnement professionnels, l'assistance juridique en matière de droit du travail, la négociation d'une convention collective assurant la paix du travail et la gestion des assurances sociales. Elle organise également des séminaires, conférences, colloques et expositions qui visent à promouvoir ses métiers.

Le comité de la GPG, actuellement composé de 10 membres, veille à la mise en œuvre des missions fixées par l'association. La GPG est intégrée dans le groupe du Second œuvre, qui réunit les divers métiers du bâtiment et dont le but est de soutenir activement l'économie genevoise. Elle est également membre de la Fédération des entreprises romandes Genève, qui gère son secrétariat, de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), organisation faîtière de l'industrie genevoise de la construction et de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP).

La branche peinture et gypserie est celle qui emploie le plus de travailleurs parmi les métiers du Second œuvre à Genève. L'engagement et l'investissement de ses membres pour la formation professionnelle permet de préparer des professionnels compétents et performants à même d'assurer la relève. À ce jour, 118 apprentis sont en formation.

Pour fêter son 125e anniversaire, la GPG organise une campagne de communication haute en couleur afin de promouvoir le savoir-faire de ses professionnels. Cette campagne se traduit notamment par la mise en circulation d'un bus TPG entièrement habillé, de la diffusion d'affichettes, de flyers et de mini-films dans les TPG, de la création d'un site Internet dédié **www.apparts.gpg.ch** et d'une présence marquée sur les réseaux sociaux.

La GPG organise un concours original en offrant à deux heureux gagnants la rénovation gratuite de leur appartement. Ces travaux seront réalisés en juin et en septembre par des apprentis de la branche, accompagnés de professionnels. Les internautes pourront suivre l'avancée des travaux et le déroulé de l'opération sur le site Internet **www.apparts.gpg.ch** ainsi que sur la page Facebook Gypserie Peinture Genève.

Vous trouverez sur le site **www.apparts.gpg.ch** les conditions de participation ainsi que la possibilité de vous inscrire pour gagner cette rénovation originale.

Vitrine des métiers du bâtiment

Les métiers du bâtiment sont très actifs depuis de nombreuses années en matière d'information professionnelle, comme le démontre par exemple leur remarquable engagement à la Cité des métiers et de la formation qui leur a d'ailleurs valu le prix du meilleur stand décerné par des jeunes lors des deux dernières éditions.





Les métiers du bâtiment ont créé des vitrines montrant les métiers du bâtiment. C'est un véritable outil didactique, ludique et dynamique qui présente en un seul lieu, de façon cohérente et moderne, l'ensemble des métiers. Il est en effet indispensable de se montrer actif sur le terrain de l'information professionnelle destinée notamment aux jeunes car c'est à ce moment que les intérêts professionnels naissent, que les vocations se révèlent, alors que l'heure du choix n'est pas encore arrivé.

Les visites sont organisées en partenariat avec l'OFPC (Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue), les enseignants des cycle d'orientation et les coordinateurs de la formation professionnelle des métiers du bâtiment. L'objectif de ces visites est de donner aux jeunes une image dynamique et positive des métiers de la construction en montrant la diversité, la modernité, l'innovation, les formations et les débouchés professionnels offerts par l'industrie de la construction.

Ces vitrines présentent tous les métiers de la construction de manière innovante. Pour rendre ces métiers attractifs et compréhensibles par un jeune public, ils sont mis en scène dans 8 vitrines représentant des pièces de maison (chambre, salle de bain, véranda, chaufferie, toiture, fondations et murs, salon et cuisine). Grâce à ces différentes pièces de la maison, le visiteur comprend les interactions qui existent entre les différents métiers et les identifie par rapport à son quotidien dans son habitat.

Aujourd'hui, ce sont plus de 100 classes de jeunes des cycle d'orientation du canton de Genève qui sont venues se documenter sur les métiers de la construction, sur leur diversité et sur les débouchés professionnels.

Cet outil d'information comprend deux parties :

D'une part, 8 vitrines verticales présentent de façon attractive et succincte les différents métiers. Elles sont exposées à la réception du bâtiment. Elles font l'objet d'une présentation par un professionnel qui donne des informations générales aux visiteurs.

D'autre part, dans l'espace métiers, 8 vitrines gigognes donnent des informations détaillées sur les différents métiers, sur les outils principaux et matériaux utilisés ainsi que des documents explicatifs sur les différentes filières de formation et les diplômes obtenus. Il s'agit d'une présentation plus pratique qui permet un contact plus direct avec la réalité des métiers concernés.

Votations du 5 juin : cruciales pour la mobilité genevoise

À Genève, la mobilité a un goût de bouchon !

Le centre-ville est saturé, l'autoroute de contournement est engorgée tous les soirs et toutes les prévisions confirment que le trafic automobile va encore augmenter ces prochaines années.

Tout le monde s'accorde sur un constat : il faut décharger le centre-ville !

À gauche, on nous rabâche toujours les mêmes « solutions » : YAKA renforcer les transports publics, YAKA empêcher au maximum les bagnoles de circuler et de se parquer, comme ça les gens prendront les transports publics…

Oui, mais… Les voitures, ne vont pas disparaître tout simplement parce qu'on le veut très fort !

La prospérité de Genève, cœur économique de la région, exerce un attrait qui dépasse largement les frontières cantonales. Or nous avons 110 km de frontière avec la France et seulement 4 km avec la Suisse. Notre influence sur les modes de déplacement dans le Grand Genève s'arrête donc à 7 km du centre, au-delà, c'est Paris qui décide !



Pour pouvoir opérer un véritable transfert sur les transports publics des 550'000 mouvements quotidiens à travers nos frontières, il faudrait que Genève se dote d'une étoile RER qui va chercher les gens là où ils habitent. Le CEVA est un premier pas dans ce sens mais il est largement insuffisant.

À titre d'exemple la frontière du côté de Ferney-Voltaire enregistre chaque jour 51'600 déplacements dont 4'400 en transports publics. Si l'on voulait absorber ce genre de trafic avec des transports publics, il faudrait multiplier leur capacité plus de 10 fois. Pourtant, cet axe, avec son tram en site propre, est particulièrement bien desservi et déjà totalement saturé !

Les voitures continueront donc d'arriver à Genève et ce d'autant plus qu'un nombre croissant de nos concitoyens, chassés par la crise du logement, choisissent de s'établir de l'autre côté de la frontière et viennent encore augmenter le flot des pendulaires.

Le seul moyen de réduire le flux de véhicules serait de réduire notre attractivité économique **et cela, il n'en est pas question !** Il va donc falloir trouver un moyen de gérer et de canaliser ce flot croissant de véhicules.

Le 5 juin, le peuple se prononcera, entre autres, sur deux initiatives cantonales dont une qui bénéficie d'un contreprojet qui tentent justement d'apporter une réponse à cette problématique.

L'IN154 des Verts, « Pour des transports publics plus rapides » est largement excessive, inutile et dépassée, mais surtout son contreprojet, la **« Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée »**.

L'IN157, « OUI à la grande Traversée du Lac ! »

L'initiative **« OUI à la grande Traversée du Lac ! »** demande 3 choses :

1) Réaliser une Traversée du Lac pour boucler le contournement de Genève ;
2) Envisager un partenariat avec le secteur privé pour sa réalisation ;
3) Prendre des mesures d'accompagnement : aménager les rives, réduire les nuisances dans les zones urbanisées, renforcer l'efficacité des transports publics, etc.

Sa réalisation, conjointement à l'élargissement déjà prévu du contournement de Genève, déchargera notre centre-ville saturé en canalisant le trafic de transit.

Comme dans toutes les agglomérations dotées d'un périphérique, les auto-mobilistes se trouvant plus proche de l'autoroute que du centre, auront tendance à sortir de Genève, faire le tour, et ré-entrer au plus proche de leur destination finale.

Les calculs des ingénieurs de la circulation montrent que cette inversion des flux de déplacement, représentée ci-contre par les flèches rouges, permettra une diminution de 26% du trafic sur les principales artères du centre-ville.

La Traversée du Lac permettra également de raccourcir la durée de nombreux trajets, on gagnera :

- 13 minutes pour aller de Nations à Collonge-Bellerive ;
- 15 minutes pour aller de l'Aéroport à Chêne-Bourg ;
- 15 minutes pour aller de Palexpo à Cologny ;
- 20 minutes pour aller de Versoix à Veyrier.



La Traversée du Lac est un véritable projet d'avenir, indispensable pour accompagner le développement de Genève !

Sur un horizon de temps plus immédiat, le contreprojet à l'IN 154, la **« Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée »** apportera des solutions pragmatiques à la nécessaire diminution du transit au centre-ville. Elle propose une série de mesures prenant en compte les besoins de l'ensemble des modes de déplacement :

- Priorisation des transports publics et de la mobilité douce dans le centre et dans l'hypercentre ;
- Réduction du trafic de transit dans les zones centrales, parallèlement à la mise en place d'un « moyenne ceinture » homogène et lisible dédiée au trafic automobile ;
- Mise en place d'axes pénétrants dédiés à la fluidité ;
- Prise en compte des besoins du trafic professionnel ;
- Préservation des capacités automobiles sur le pont du Mont-Blanc et sur le « U » lacustre tant qu'une Traversée du Lac n'est pas réalisée ;
- Mise en place d'ondes vertes.

Quant aux pendulaires, la loi prévoit la construction de P+R en périphérie et la création de lignes de bus à hauts niveaux de services sur les pénétrantes transfrontalières afin de proposer un choix alternatif viable pour un certain nombre d'entre eux.

Ensemble, l'initiative 157 et le contreprojet à l'IN154 représentent un tout cohérent et dessinent un plan pour le futur de la mobilité genevoise.



Votations du 5 juin : soutenons les locataires !

Plus de liberté - et plus de dynamisme

Les genevois et genevoises sont appelés à voter sur une modification de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) proposant de revenir à une législation plus favorable à l'accession à la propriété.

Sous l'intitulé « Plus de liberté pour les locataires », cette modification a été votée en novembre dernier par le Grand Conseil. Un référendum a été lancé et la votation populaire aura lieu le 5 juin.

Le but est de permettre au locataire en place d'acheter librement son logement. Jusqu'à présent, le locataire était en droit d'acheter son appartement, mais selon des dispositions qui ont été interprétées ces dernières années d'une manière si restrictive que ce type de transaction était devenu impossible à Genève. Or, un grand nombre de familles genevoises souhaitent devenir propriétaires. Ces familles pourraient voir leur loyer diminuer, sans déménager. Elles auraient désormais un bien à transmettre à leurs enfants, sans impôt sur les successions. De plus, ce serait une source intéressante pour les entreprises genevoises du secteur du bâtiment en charge des travaux de transformation ou de rénovation.

Le prix de vente est fixé par la loi et extrêmement raisonnable : maximum CHF 6'900.- par m^2 PPE. Ce prix correspond au prix médian tel qu'autorisé par le DALE dans la zone de développement. Exemple : le prix d'un appartement 4 pièces de 80 m^2 serait de CHF 552'000.-.



Utile et équitable

Contrairement à ce que font croire certains opposants qui jouent avec la peur des gens, la nouvelle loi ne constitue en aucun cas une diminution des protections du locataire : on ne peut pas l'obliger à acheter, ni à partir. Le congé-vente est interdit. Les deux parties, locataire et bailleur-vendeur, sont libres de leur choix et de trouver un accord.

Plus de liberté, plus de mixité et plus de dynamisme dans le parc locatif : la nouvelle loi assouplit des conditions qui étaient trop rigides, aussi bien pour les propriétaires que pour les locataires.

• • •

Le comité de la FMB vous recommande de voter :

Acceptez-vous l'initiative populaire 157 « OUI à la grande Traversée du Lac ! » ?	OUI
Acceptez-vous l'initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides ! »	NON
Acceptez-vous la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (Contreprojet à l'IN 154) (11769), du 4 décembre 2015 ?	OUI
Question subsidiaire : Si l'initiative IN 154 « Pour des transports publics plus rapides ! » et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?	CP
Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) (Plus de liberté pour les locataires) (L 5 20 – 11408), du 13 novembre 2015 ?	OUI

Reffnet.ch : Innovez grâce à l'éco-conception !

Malgré le contexte économique difficile des dernières années, on constate avec enthousiasme que l'éco-conception est progressivement entrée dans les pratiques d'affaires des entrepreneurs. En innovant de cette manière, ils accèdent à de nouveaux marchés, réduisent leurs coûts d'approvisionnement et d'opération, fidélisent leur clientèle et leurs employés tout en renforçant leur image de marque.

Reffnet.ch
Réseau Suisse pour l'efficacité des ressources

Une démarche préventive rentable pour les entreprises

En intégrant la démarche en amont, le difficile compromis entre rentabilité et protection de l'environnement n'est plus nécessaire. Une récente étude franco-québécoise montre que pour 96 % des entreprises interrogées (panel de 120 PME), l'éco-conception a un effet neutre ou positif sur les profits de l'entreprise. La démarche permet ainsi généralement, en plus des gains environnementaux, de réduire les coûts liés à l'approvisionnement en matière première, en énergie ou au traitement des déchets. Toutefois, si les drivers externes à l'éco-conception sont en augmentation constante, le facteur déclenchant reste souvent la motivation du dirigeant.

L'éco-conception : allier réduction des impacts environnementaux et création de valeurs

Les enjeux climatiques et environnementaux actuels nous incitent à envisager des modes de production et de consommation plus durables. L'éco-conception permet de répondre à ce défi tout en créant de la valeur. Cette démarche s'ancre au cœur de l'activité de l'entreprise et vise à minimiser l'empreinte environnementale des produits ou services dès leur phase de conception. Elle se distingue ainsi des approches environnementales classiques, dites "end of pipe", consistant à traiter les pollutions et déchets une fois générés.

Reffnet.ch : un service 100% subventionné par la Confédération pour les PME

Chaque entreprise peut bénéficier jusqu'à 5 jours de conseils gratuits afin d'expérimenter la démarche et valider sa rentabilité. Le programme Reffnet a été mis sur pied par l'Office fédéral de l'environnement dans l'optique d'inciter les PME à optimiser leur utilisation de ressources. Il comprend 3 étapes : (1) une analyse du potentiel, (2) un plan d'action, (3) un accompagnement à la mise en œuvre.

***EA - Shaping Environmental Action,* centre d'innovation et d'expertise basé à Genève, est accrédité par Reffnet pour la réalisation du programme et à votre disposition pour vous accompagner.**

Contact :
julien.boucher@shaping-ea.com
+41 (0) 76 532 57 27
www.shaping-ea.com

ea
Shaping environmental action

Substances dangereuses dans la construction : Comment s'informer et former ses collaborateurs ?

Bien que l'utilisation de l'amiante, du plomb et des polychlorobiphényles (PCB) soit interdite en Suisse depuis plusieurs années, il est encore fréquent d'en retrouver dans des constructions antérieures à cette interdiction. Quelles sont alors les précautions et démarches à entreprendre pour diminuer les risques d'atteinte à la santé des travailleurs et des tiers ainsi qu'à l'environnement ?

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
POST TENEBRAS LUX



Il est important :

1) de diagnostiquer leur présence ;
2) de savoir comment procéder à des travaux sans, par exemple, libérer des poussières nocives.

Le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) de l'Etat de Genève met divers moyens à disposition des entreprises :

• **Un module mobile aménagé** complémentaire au parcours sécurité de la FMB à Pont-Rouge. Il permet à toute personne intéressée de participer à des séances de sensibilisation. Ouvriers et cadres d'entreprises, membres d'une régie ou d'une association de propriétaires peuvent ainsi découvrir ce que sont exactement les substances dangereuses, où elles se trouvent, comment les traiter, etc.

• **Une documentation complète et vulgarisée** sont déjà parues. Les brochures destinées aux électriciens, aux vitriers et storistes existent, la brochure destinée aux peintres et gypsiers est en cours de parution, d'autres suivront prochainement.

• **Des cours de formation** permettent aux entreprises du bâtiment de se réapproprier certains travaux qui sont actuellement du seul ressort des entreprises de désamiantage : ces cours montrent comment réaliser des travaux de faible envergure sans faire appel à une entreprise spécialisée.

Ces actions sont entreprises par le STEB en étroite collaboration avec la FMB et les Fédérations d'entreprises, et grâce au soutien de la Fondation Gelbert.

Pour plus d'information :
http://www.travaux-sans-danger.ch/
http://www.ge.ch/steb
ou Info-service (DETA) : +41 22 546 76 00



Bilan au 31.12.2015
- 4'365 personnes ont visité le module d'information (dont 1'235 provenant des métiers du bâtiment)
- 5 brochures explicatives
- 8'340 visiteurs de la plateforme Internet
- 5 newsletters

IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch
FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.